

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	9
• votants	10
• absents	2
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 11 février 2020 à 18 heures 00

**Date de convocation :**

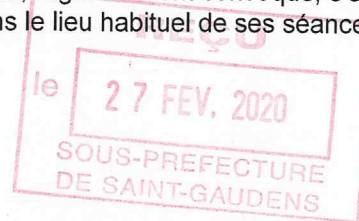
05 février 2020

**Date d'affichage :**

05 février 2020

**Objet**Restauration chemin VTT  
du lac

Mme STRADERE Michèle



Étaient présents :

Mmes NOE Liliane, BOLEA Maryse, ARIES Fabienne, Mrs MAURETTE Bernard, SIBRA Gérard, SALES André, DELORT Thierry, VALLE Anthony.

Absent avec procuration : Mme VEYRIES Nadine procuration à Mme STRADERE Michèle

Absent : Mr BRUNA Roger

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite aux dégâts d'orage, il est nécessaire de remettre en état le mur de soutènement du chemin VTT du lac, situé au-dessus d'une habitation et devenu dangereux.

Plusieurs devis ont été demandés.

Le devis de l'entreprise ROUGE SEGUOLA a été retenu pour une somme de 9107.50€ HT, soit 10 929.00€ TTC.

Madame le Maire informe qu'une partie de ces travaux pourra être prise en charge par une "subvention dégât d'orage" à hauteur de 7800€ HT et le reste sur le pool routier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le devis de ROUGE SEGUOLA
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

Vote : Pour : 9 , Abstention : 1

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens, le .

Fait à Barbazan, le 12 février 2020.

Le Maire,

